



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

DCM 24/005

RESSOURCES HUMAINES – Indemnités de fonctions des
élus municipaux - Modification

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 27 février 2024 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 20 février 2024).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---------------------------------------------|---------------------------------------|
| - M ^{me} DUBOIS-LOYA Catherine | par M ^{me} COLLET Marina |
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M ^{me} BROUTIN Gaëlle | par M ^{me} MARTINHO Sandrine |
| - M ^{me} HERREBRECHT Christine | par M ^{me} PRIM Céline |
| - M. CADIOT Laurent | par M. MIQUEL Pierre |
| - M. SIMONIN Sébastien | par M ^{me} SIMONIN Elsa |
| - M ^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle | par M ^{me} LABUS Ewa |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. BERTRAND Romain |
| - M. BOIVIN Claude | par M ^{me} BELALA Monika |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h10 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h16 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} COLLET Marina, à 19h18 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} GOUAR Saara, à 23h27 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/014)
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, à 23h47 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/016)

ABSENCE :

/



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 24/005

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

—
Objet : Indemnités de fonctions des élus municipaux – Modification

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1, et R.2123-23,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu la délibération n° 20/345 du 23 septembre 2020 instituant les indemnités de fonction octroyées aux élus municipaux,

Vu la démission de Monsieur Olivier MEGRET, conseiller municipal, en date du 13 novembre 2023,

Vu l'installation de Monsieur Claude BOIVIN en date du 8 décembre 2023,

Vu la délibération n°23/080 du 27 septembre 2023 portant fixation des indemnités de fonctions des élus municipaux,

Vu l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

Considérant que les indemnités de fonctions octroyées aux élus municipaux sont fixées par délibération du Conseil Municipal,

Considérant que des modifications intervenues dans la composition du Conseil Municipal doivent être prises en compte afin d'actualiser lesdites indemnités,

Considérant l'installation de Monsieur Claude BOIVIN en date du 8 décembre 2023,

Considérant que l'annexe nominative listant les indemnités de fonction des élus municipaux doit donc être modifiée en conséquence,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire et sa répartition demeurent inchangées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **MODIFIE** l'annexe nominative listant les indemnités de fonctions des élus municipaux afin de tenir compte des évolutions du tableau du Conseil Municipal.

Article 2 : **PRÉCISE** que l'enveloppe indemnitaire et sa répartition, telles qu'actées par délibération n°20/345 du 23 septembre 2020, demeurent inchangées.

Article 3 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal : Service : REM /
Fonction : 031 / Nature : 65311

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 06 mars 2024

Publication effectuée le : 06 mars 2024

Exécutoire ce jour : 06 mars 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON